



Fraude aux impôts don à association

Par **ludobobo**, le **05/12/2015** à **21:49**

bonjour, je vous écris pour vous poser une question qui me turlupine...

Une connaissance fait un "don" à une association... par conséquent 66% seront déduits des impôts.. mais cette association lui rembourse les 34% restants.. N'y a-t-il pas là fraude aux impôts? dans la mesure où le don peut jouer sur le montant des impôts je le suppose mais je n'en suis pas sûr.. merci de m'éclairer.

Par **fabrice58**, le **05/12/2015** à **22:42**

Les dons aux associations ouvrent droit à réduction (RI) lorsqu'elles sont reconnues d'utilité public ou général. Il y a donc beaucoup d'abus.

Si le don ouvre droit à RI et si les 34% restants sont remboursés, il y a bien évidemment fraude puisque la base de calcul de la réduction devrait être réduite et l'impôt majoré d'autant.

Par **ludobobo**, le **06/12/2015** à **00:01**

Là c'est un don à un parti politique et le parti lui rend 34%...

Par **Jibi7**, le **06/12/2015** à **00:50**

[smile3][smile25][smile25][smile25][smile28]

pas mal en veille d'élections

vous pourriez nous citer le parti ?

que je vote pour lui!

avec ce genre de système on est sûrs que nos fonds et nos régions seront bien gérées..

[smile7]

ainsi font font font les petites magouillettes bis ..

ainsi font font font

3 ptits mauvais tours et puis s'en vont..